

Ses débuts sont modestes.

Elle n'a aucuns revenus, et l'institution du Conditionnement des soies, sur laquelle ses espérances sont fondées, vient de naître. Elle est donc réduite à l'allocation gouvernementale strictement basée sur les frais des bureaux (1).

Comme domicile, elle a la salle mise à sa disposition pour les séances dans le palais Saint-Pierre (2).

Elle veut, néanmoins, maintenir les traditions du XVIII^e siècle, recevoir les princes, mettre sous leurs yeux les produits de l'industrie lyonnaise, et offrir des soieries aux princesses.

Pour le faire, elle est obligée de demander à des souscriptions les fonds nécessaires aux dépenses, et de solliciter de la Municipalité des locaux convenables.

Telles sont les conditions dans lesquelles la Chambre de commerce donne, de concert avec le Tribunal de commerce, une fête à la duchesse d'Angoulême dans la cour du Palais Saint-Pierre transformée en salle de bal et bordée de gradins (3); puis reçoit la duchesse de Berry, pour laquelle des expositions de soieries sont faites une première fois au Palais Saint-Pierre et une seconde fois dans la

(1) La Chambre de Commerce, lorsqu'elle fut reconstituée en 1802, fut dotée de 5.000 francs, mis d'abord à la charge de la Municipalité, puis à celle des patentés. Cette allocation, successivement élevée à mesure des accroissements de dépenses, atteint aujourd'hui environ 19.000 francs.

(2) La salle mise à la disposition de la Chambre de commerce au commencement du siècle, est celle qui est au centre de la façade principale sur la place des Terreaux, dans le corps du bâtiment qui fait saillie à l'intérieur.

(3) Voir *Courrier de Lyon*, 9 août 1814. Le récit de la réception a été publié en une plaquette chez Rusand.